



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge,  Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ;  M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.BORE Jacques à M.SEGURA René ;  M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ;  M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ;  Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ;  Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ;  M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

**Objet : Affectation des résultats des comptes administratifs 2010 du budget général, de l'extension du PAVHé, du centre aquatique et de l'Office de tourisme du Clermontais**

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que les trois premiers alinéas de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Vu l'avis favorable émis par la commission finance réunie le 23 Février 2011,

Considérant un résultat de clôture de section de fonctionnement excédentaire pour les comptes administratifs 2010 du Budget Général, de l'extension du PAEVHE, du Centre aquatique intercommunal et de l'Office de Tourisme du Clermontais, présentés aux points précédents, Monsieur LACROIX propose au conseil communautaire d'affecter ces excédents ainsi qu'il suit :

	Excédent de la section de fonctionnement CA	Déficit de la section d'investissement (BP)		Augmentation de la section de fonctionnement (BP)	
		Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget général	1 081 748.22			R002	1 081 748.22
PAEVHE	169 811.94			R002	169 811.94
Centre aquatique	811.00			R002	811.00
Office de tourisme	987.76	R1068	546.56	R002	441.2

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE**, d'affecter les excédents de fonctionnement 2010 du budget général et des budgets annexe de l'extension du PAEVHE, du Centre aquatique intercommunal et de l'Office de Tourisme du Clermontais tel qu'il suit :

	Excédent de la section de fonctionnement CA	Déficit de la section d'investissement (BP)		Augmentation de la section de fonctionnement (BP)	
		Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget général	1 081 748.22			R002	1 081 748.22
PAEVHE	169 811.94			R002	169 811.94
Centre aquatique	811.00			R002	811.00
Office de tourisme	987.76	R1068	546.56	R002	441.2

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 Mars 2011